



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juillet 2026

2026.07.01.01

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2026. PRISE ACTE DES DECISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DE SIGNATURE.

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 1^{er} juillet 2026, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Jennifer BOUAZIZ, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, Sophie RECHSTEINER, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Côme MAURY-CASTAGNÉ, Sylvie THOMAS-DURIER, Emmanuelle FERLA, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Térence PERROD a donné pouvoir à Béatrice BODIN
Bruno BAUVIN a donné pouvoir à Grégoire VERSPIEREN
Philippe MONNERET a donné pouvoir à Julien GROSSIORD
Yves MENEL a donné pouvoir à Yann BURSTEIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	29
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants pouvoirs compris	33

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment les articles L. 2121-7; L. 2121-12; L. 2121-13; L. 2121-13-I; L. 2121-17; L. 2121-25 ;

Vu l'avis de la commission de l'administration générale et des finances du 24/06/2026 ;

Considérant les éléments susvisés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

À la majorité des voix, avec 6 abstentions

APPROUVE la signature du procès-verbal de la séance du 15 avril 2026

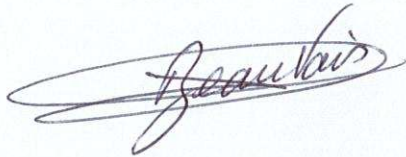
PREND ACTE des Décisions prises par Madame le Maire au regard des délégations de compétences

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Laurent BEAUVAIS



Le Maire,

Jeanne BECART



Signé électroniquement par
Jeanne BECART

Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 02/07/2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 02/07/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2026

2026.07.01.02

**DELIBERATION PORTANT PRISE ACTE DE LA DESIGNATION D'UN
REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS RELEVANT DE L'ETABLISSEMENT
PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DEFENSE**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 1^{er} juillet 2026, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Jennifer BOUAZIZ, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, Sophie RECHSTEINER, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Côme MAURY-CASTAGNÉ, Sylvie THOMAS-DURIER, Emmanuelle FERLA, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Térence PERROD a donné pouvoir à Béatrice BODIN
Bruno BAUVIN a donné pouvoir à Grégoire VERSPIEREN
Philippe MONNERET a donné pouvoir à Julien GROSSIORD
Yves MENEL a donné pouvoir à Yann BURSTEIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	29
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurent BEAUVAIS

Vu la loi n°2015-366 en date du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat ;

Vu la loi n°2022-217 en date du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi « 3DS » ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1111-I-1, R.1111-I-A à R.1111-I-D et L.2131-11 ;

Vu la charte de l' élu local,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code pénal,

Vu le décret n°2022-1520 en date du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local ;

Vu l'arrêté en date du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local ;

Vu la charte du référent déontologue des élus du conseil de territoire de l'établissement public territorial POLD et pour les conseillers municipaux des communes respectives de Courbevoie, Garches, La Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Suresnes et Vaucresson ;

Vu la délibération du conseil de territoire en date du 23 septembre 2023 portant désignation du référent déontologue des élus à l'échelle de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense pour 9 Communes du territoire ;

Vu la délibération n°05-(24/2026) du conseil de territoire en date du 14 avril 2026 portant communication et lecture par le président du conseil de territoire de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense de la charte de l' élu local ;

Vu l'avis de la commission administration générale et des finances réunie le 24 juin 2026 ;

Considérant que la loi n°2022-217 en date du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi « 3DS », a complété l'article L.1111-I-1 du CGCT, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l' élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes ;

Considérant que ce référent déontologue de l' élu local doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;

Considérant qu'il a été proposé de procéder à la désignation du référent déontologue des élus commun à l'EPT et aux communes volontaires formant le territoire Paris Ouest La Défense à main levée ;

Considérant que Monsieur Christophe PALLEZ a été désigné référent déontologue des élus pour les élus du conseil de territoire de l'établissement public territorial Paris Ouest La

Défense et pour les conseillers municipaux des communes respectives de Courbevoie, Garches, La Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Suresnes et Vaucresson ;

Considérant les éléments susvisés,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

APPROUVE la désignation de Monsieur Christophe PALLEZ référent déontologue des élus pour les élus du conseil de territoire de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense et pour les conseillers municipaux des communes respectives de Courbevoie, Garches, La Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Suresnes et Vaucresson

ADOpte la charte du référent déontologue des élus du conseil de territoire de l'établissement public territorial POLD et pour les conseillers municipaux des communes respectives de Courbevoie, Garches, La Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Suresnes et Vaucresson

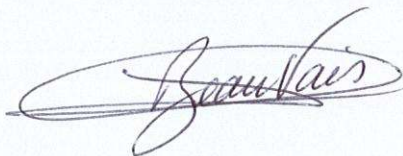
DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Signé électroniquement par
Jeanne BECART

Le Secrétaire de Séance

Laurent BEAUVAIS



Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 02/07/2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 02/07/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2026

2026.07.01.03

**DELIBERATION PORTANT PRISE ACTE DU RAPPORT ANNUEL 2025 DE
L'ACFI EN MATIERE DE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL AU SEIN DES
SERVICES DE LA VILLE DE GARCHES**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 1^{er} juillet 2026, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Jennifer BOUAZIZ, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, Sophie RECHSTEINER, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Côme MAURY-CASTAGNÉ, Sylvie THOMAS-DURIER, Emmanuelle FERLA, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Térence PERROD a donné pouvoir à Béatrice BODIN
Bruno BAUVIN a donné pouvoir à Grégoire VERSPIEREN
Philippe MONNERET a donné pouvoir à Julien GROSSIORD
Yves MENEL a donné pouvoir à Yann BURSTEIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	29
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants pouvoirs compris	33

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code du travail ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 23 portant sur les conditions d'hygiène et de sécurité de nature à préserver la santé et l'intégrité physique des fonctionnaires durant leur travail ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la convention signée par la Ville de Garches et le CIG Petite Couronne, portant adhésion au Service ergonomie et ingénierie de la prévention des risques professionnels (EIPRP) du CIG pour l'inspection et le conseil en prévention des risques professionnels, annexée à la présente délibération ;

Vu le rapport d'audit en sécurité et santé au travail de l'ACFI pour l'année 2025 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 24 avril 2026 ;

Vu l'avis de la commission de l'administration générale et des finances du 24 juin 2026 ;

Considérant l'obligation de l'employeur de disposer d'un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité (ACFI) ;

Considérant l'intérêt de confier les missions de prévention et d'inspection à un service dédié afin de répondre aux obligations de l'autorité territoriale en matière d'inspection et de contrôle en prenant en charge la fonction d'inspection telle que définie par le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié ;

Considérant que le bilan d'activité, annexé à la présente délibération, rend compte des missions de l'ACFI pour la Ville de Garches ;

Considérant que le chargé d'inspection accompagne la Collectivité dans la mise en œuvre de sa politique en matière de santé, sécurité et conditions de travail des agents ;

Considérant les éléments susvisés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

PREND ACTE du rapport d'activité de l'ACFI (CIG Petite Couronne) en matière de conseil et d'inspection en santé et sécurité au travail pour l'année 2025.

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Laurent BEAUVAIS



Le Maire,

Jeanne BEAUVAIS



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 02/07/2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 02/07/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2026

2026.07.01.04

**DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA MISE A JOUR DU
TABLEAU DES EFFECTIFS 2026**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 1^{er} juillet 2026, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Jennifer BOUAZIZ, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, Sophie RECHSTEINER, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Côme MAURY-CASTAGNÉ, Sylvie THOMAS-DURIER, Emmanuelle FERLA, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Térence PERROD a donné pouvoir à Béatrice BODIN
Bruno BAUVIN a donné pouvoir à Grégoire VERSPIEREN
Philippe MONNERET a donné pouvoir à Julien GROSSIORD
Yves MENEL a donné pouvoir à Yann BURSTEIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	29
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurent BEAUVAIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2313-I, L313-I, L542-2, L542-3 et R 2313-3 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) et notamment ses articles L313-I et L331-I et suivants,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 instituant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ayant dévolu aux organes délibérants des collectivités le pouvoir de créer des emplois ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la délibération n°2026.04.02.05 du 2 avril 2026 portant approbation du tableau des effectifs de la Ville de Garches pour l'année 2026 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 16 juin 2026 ;

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et des Finances du 24 juin 2026 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant qu'il convient d'actualiser le tableau des effectifs de la Ville afin de permettre la prise en compte des évolutions de carrière des agents et de l'évolution des besoins des services ;

Considérant les éléments susvisés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

APPROUVE la mise à jour du tableau des effectifs de la Ville de Garches comme suit :

→ Catégorie A

Professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet (10h00)	Professeur d'enseignement artistique hors classe à temps non complet (10h00)
(1-1) => 0	(0+1) => 1

Professeur de danse classique à temps non complet (14h)	Professeur de danse classique à temps non complet (14h)
I poste Grade : Professeur d'enseignement artistique de classe normale	I poste Grades de recrutement : Professeur d'enseignement artistique de classe normale (catégorie A) / Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe (catégorie B)

Accusé de réception en préfecture
 92200104-DE
 Date de télétransmission : 02/07/2026
 Date de réception en préfecture : 02/07/2026

Professeur de violoncelle à temps non complet (9h)	Professeur de violoncelle à temps non complet (9h)
I poste Grade : Professeur d'enseignement artistique de classe normale	I poste Grades de recrutement : Professeur d'enseignement artistique de classe normale (catégorie A) / Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe (catégorie B)

→ Catégorie B

Auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet	Auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet
(17-1) => 16	(12+1) => 13

Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Assistant de conservation à temps complet
(2-1) => 1	(2+1) => 3

Animateur principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Animateur principal de 1 ^{ère} classe à temps complet
(1-1) => 0	(1+1) => 2

Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe à temps complet
(3-1) => 2	(6+1) => 7

Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps complet	Rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet	Accusé de réception en préfecture N° 2023-2070104-DE Date de télétransmission : 02/07/2026 Date de réception préfecture : 02/07/2026
(5-1) => 4	(7+1) => 8	

Educateur sportif à temps non complet	Educateur sportif à temps non complet
26 postes Grade : Educateur des APS	26 postes Grades de recrutement : Educateur des APS / Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe

→ Catégorie C

Agent de maîtrise à temps complet	Agent de maîtrise principal à temps complet
(18-3) => 15	(13+3) => 16

Adjoint d'animation à temps complet	Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet
(1-1) => 0	(30+1) => 31

SUPPRIME les postes suivants :

→ Catégorie A

- 2 postes d'attaché à temps complet, **effectif passant de 16 à 14**
- 1 poste de conseiller socio-éducatif à temps complet, **effectif passant de 1 à 0**
- 1 poste de conseiller des APS à temps complet, **effectif passant de 6 à 5**

→ Catégorie C

- 4 postes d'adjoint administratif à temps complet, **effectif passant de 16 à 12**
- 6 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, **effectif passant de 20 à 14**
- 11 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, **effectif passant de 107 à 96**
- 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (8h26), **effectif passant de 2 à 0**

ADOpte le tableau des effectifs au vu de la mise à jour susvisée.

CONFIRME l'inscription des crédits nécessaires au budget 2026, au chapitre 012.

DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Signé électroniquement par
Jeanne BECART

Le Secrétaire de Séance

Laurent BEAUVAIS



Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 02/07/2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 02/07/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2026

2026.07.01.05

**DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR
DES SERVICES DE LA VILLE DE GARCHES.**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 1^{er} juillet 2026, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Jennifer BOUAZIZ, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, Sophie RECHSTEINER, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Côme MAURY-CASTAGNÉ, Sylvie THOMAS-DURIER, Emmanuelle FERLA, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Térence PERROD a donné pouvoir à Béatrice BODIN
Bruno BAUVIN a donné pouvoir à Grégoire VERSPIEREN
Philippe MONNERET a donné pouvoir à Julien GROSSIORD
Yves MENEL a donné pouvoir à Yann BURSTEIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	29
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurent BEAUVAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu les articles L1321-I et suivants du Code du travail ;

Vu le règlement intérieur des services actualisé ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 24 avril 2026 ;

Vu l'avis de la Commission de l'administration générale et des finances du 24 juin 2026 ;

Considérant que le règlement intérieur des services recense l'ensemble des règles et normes applicables au sein de la collectivité. ;

Considérant que le règlement intérieur représente une référence pour les agents nouvellement arrivés au sein de la collectivité, ou pour tout agent souhaitant s'informer sur ses droits et obligations ;

Considérant qu'en 2024, la Ville s'est dotée de deux règlements intérieurs, l'un, général, et l'autre, spécifique, relatif à la prévention des risques professionnels et d'enjeu de santé au travail ;

Considérant que dans un souci de simplification administrative et afin de garantir une meilleure lisibilité des règles professionnelles pour l'ensemble des agents communaux, il est proposé de fondre le règlement intérieur général et le règlement Santé et Sécurité au Travail (SST) en un document unique ;

Considérant que cette fusion permettra de regrouper, au sein d'un support unique et cohérent, l'ensemble des droits, devoirs et consignes de sécurité applicables au personnel de la commune ;

Considérant qu'il est précisé qu'aucune modification substantielle n'a été apportée en première intention, à l'exception du droit à congé en cas de décès d'un enfant, qui fait l'objet d'une extension consacrée par le Code général de la fonction publique désormais mentionnée dans le règlement ;

Considérant que sur proposition des représentants du personnel, le règlement intègre le dispositif légal du don de congé ;

Considérant l'avis du Comité social territorial en séance du 24 avril 2026 ;

Considérant les éléments susvisés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

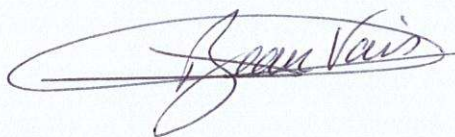
APPROUVE la proposition d'adoption d'un règlement intérieur général des services et son actualisation de la Ville de Garches ainsi que ses annexes

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Laurent BEAUVAIS



Le Maire,

Jeanne BEAUVAIS



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 02/07/2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 02/07/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2026

2026.07.01.06

**DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA REVALORISATION
FACIALE DU TITRE-RESTAURANT AU 1^{ER} JANVIER 2027**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 1^{er} juillet 2026, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Jennifer BOUAZIZ, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, Sophie RECHSTEINER, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Côme MAURY-CASTAGNÉ, Sylvie THOMAS-DURIER, Emmanuelle FERLA, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Térence PERROD a donné pouvoir à Béatrice BODIN
Bruno BAUVIN a donné pouvoir à Grégoire VERSPIEREN
Philippe MONNERET a donné pouvoir à Julien GROSSIORD
Yves MENEL a donné pouvoir à Yann BURSTEIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	29
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurent BEAUVAIS

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale (CGFPT) et notamment son article L. 732-2 ;

Vu le Code du travail et notamment ses articles R. 3262-I à II ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu les dispositions réglementaires en vigueur concernant les modalités d'octroi des titres-restaurant par les employeurs à leurs salariés ;

Vu la délibération n°2023.12.28.003 du 28 décembre 2023 portant approbation de la mise en place de titres-restaurant pour les agents de la Ville de Garches ;

Vu les modalités d'octroi des titres-restaurant au sein de la Ville de Garches ci-annexé ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial (CST) réuni en séance du 16 juin 2026 ;

Vu l'avis de la Commission administration générale et finances du 24 juin 2026 ;

Considérant la volonté de la Ville de Garches de développer et de promouvoir une politique d'action sociale envers ses agents basée sur l'équité, la solidarité et la transparence ;

Considérant les modalités d'octroi des titres-restaurant au sein de la Ville de Garches annexé à la présente ;

Considérant les éléments susvisés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

APPROUVE la continuité du dispositif des titres-restaurant pour les agents de la Ville de Garches avec une valeur faciale des titres à 10€, contre 7€ actuellement, dès le 1^{er} janvier 2027 (avec une prise en charge 60% pour la Ville de Garches et 40% pour l'agent)

DIT que les crédits afférents à cette dépense seront inscrits au budget de la Ville de Garches 2027

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document découlant de la présente délibération

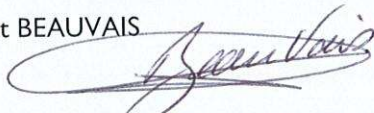
DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance

Laurent BEAUVAIS



Jeanne BECART

Signé électroniquement par
Jeanne BECART

Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 02/07/2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2026

2026.07.01.07

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION DE LA VILLE DE GARCHES POUR LA PERIODE 2027-2030

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 1^{er} juillet 2026, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Jennifer BOUAZIZ, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, Sophie RECHSTEINER, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Côme MAURY-CASTAGNÉ, Sylvie THOMAS-DURIER, Emmanuelle FERLA, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Térence PERROD a donné pouvoir à Béatrice BODIN
Bruno BAUVIN a donné pouvoir à Grégoire VERSPIEREN
Philippe MONNERET a donné pouvoir à Julien GROSSIORD
Yves MENEL a donné pouvoir à Yann BURSTEIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	29
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurent BEAUVAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Accusé de réception en préfecture
092-219200334-20260702-2026070107-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Vu le Code général de la fonction publique (CGFP) et notamment ses articles L413-1 et suivants ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 modifié relatif aux lignes directrices de gestion ;

Vu l'annexe portant sur les lignes directrices de gestion pour la période 2027-2030 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 16 juin 2026 ;

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et des Finances du 24 juin 2026 ;

Considérant que la rédaction de ces lignes directrices de gestion vise à garantir la transparence et l'équité dans la gestion des agents publics ;

Considérant que les lignes directrices de gestion sont établies pour une durée pluriannuelle qui ne peut excéder six années ;

Considérant que les lignes directrices de gestion doivent être communiquées à l'ensemble des agents par voie numérique ou par tout autre moyen approprié, et qu'elles s'appliqueront en vue des décisions individuelles prises à compter du 1^{er} janvier 2027, pour une durée de quatre ans ;

Considérant les éléments susvisés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

À la majorité des voix, avec 2 abstentions,

APPROUVE les lignes directrices de gestion pour la période 2027-2030 telles qu'elles figurent en annexe.

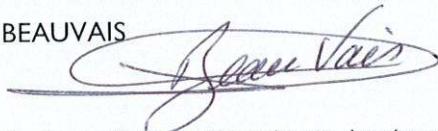
DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération

Signé électroniquement par
Jeanne BECART

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Laurent BEAUVAIS



Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 02/07/2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 02/07/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2026

2026.07.01.08

DELIBERATION PORTANT ACTUALISATION DE LA POLITIQUE DE REGIME INDEMNITAIRE DE LA VILLE DE GARCHES

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 1^{er} juillet 2026, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Jennifer BOUAZIZ, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, Sophie RECHSTEINER, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Côme MAURY-CASTAGNÉ, Sylvie THOMAS-DURIER, Emmanuelle FERLA, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Térence PERROD a donné pouvoir à Béatrice BODIN
Bruno BAUVIN a donné pouvoir à Grégoire VERSPIEREN
Philippe MONNERET a donné pouvoir à Julien GROSSIORD
Yves MENEL a donné pouvoir à Yann BURSTEIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	29
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurent BEAUVAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Code général de la fonction publique (CGFP) et notamment son article L714-4 ;

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application de l'article L714-4 du Code précité ;

Vu la délibération n°2026.04.02.10 du 02 avril 2026 portant actualisation de la politique de régime indemnitaire de la Ville ;

Vu la politique de régime indemnitaire de la Ville telle que modifiée ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 16 juin 2026 ;

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et des Finances du 24 juin 2026 ;

Considérant la nécessité de mettre à jour la politique de régime indemnitaire de la Ville afin de se conformer au cadre réglementaire ;

Considérant les éléments susvisés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

ABROGE la délibération n°2026.04.02.10 du 02 avril 2026 portant actualisation de la politique de régime indemnitaire de la Ville.

APPROUVE la politique de régime indemnitaire de la Ville actualisée selon les conditions ci-annexées.

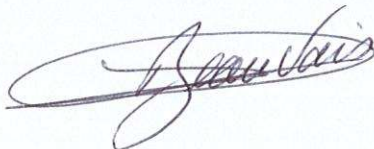
CONFIRME l'inscription des crédits nécessaires au budget 2026, au chapitre 012.

DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Laurent BEAUVAIS



Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 02/07/2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 02/07/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2026

2026.07.01.09

**DELIBERATION PORTANT AUTORISATION DE LANCER ET ATTRIBUER LE
MARCHÉ DE FOURNITURE DE TITRES-RESTAURANT**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 1^{er} juillet 2026, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, Sophie RECHSTEINER, , Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Côme MAURY—CASTAGNE, Emmanuelle FERLA, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Yves MENEL, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Térence PERROD a donné pouvoir à Béatrice BODIN

Bruno BAUVIN a donné pouvoir à Grégoire VERSPIEREN

Philippe MONNERET a donné pouvoir à Julien GROSSIORD

Jennifer BOUAZIZ a donné pouvoir à Charlotte BAQUET

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurent BEAUVAIS

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Accusé de réception en préfecture
092-219200334-20260702-2026070109-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Vu le Code de la commande publique et particulièrement ses articles R. 2124-2, R. 2131-16 à R. 2131-17 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'ordonnance n°67-830 du 27 septembre 1967 relative à l'aménagement des conditions du travail en ce qui concerne le régime des conventions collectives, le travail des jeunes et les titres-restaurant ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la Ville de Garches en date du 28 décembre 2023 fixant les conditions d'attribution et la valeur faciale des titres-restaurant au bénéfice des agents municipaux ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la Ville de Garches en date du 1^{er} juillet 2026 revalorisant la valeur faciale du titre-restaurant ;

Vu l'avis de la commission de l'administration générale et des finances du 24 juin 2026 ;

Considérant que les titres-restaurant constituent une action sociale facultative destinée à améliorer les conditions de vie des agents de la collectivité ;

Considérant l'évolution du coût de la vie et du prix des repas à l'extérieur, rendant nécessaire une revalorisation de la valeur faciale des titres-restaurant afin d'en préserver l'utilité sociale ;

Considérant la nécessité de conclure un marché public pour la fourniture, la gestion et la distribution de titres-restaurants au bénéfice des agents de la Ville pour un montant maximum annuel de 500 000 € HT soit 600 000 € TTC ;

Considérant qu'il convient de procéder à un nouveau lancement de marché de fourniture de titres-restaurant afin de répondre aux besoins de la collectivité ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer une procédure de marché public pour la fourniture de titres-restaurant et à signer l'ensemble des pièces contractuelles correspondantes ;

Considérant les éléments susvisés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à lancer un appel d'offres ouvert pour la fourniture et la livraison de titres-restaurant au bénéfice des agents de la Ville de Garches

AUTORISE Madame le Maire à signer le marché de fourniture de titres-restaurant avec la société ayant remis l'offre la plus économiquement avantageuse après avis de la Commission d'Appel d'Offres

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Signé électroniquement par
Jeanne BECART

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Laurent BEAUVAIS

Le Maire,

Jeanne BECART

Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 02/07/2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 02/07/2026





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2026

2026.07.01.10

DELIBERATION PORTANT PRISE D'ACTE DU RAPPORT ANNUEL 2025 DE LA CONCESSION DE SERVICE RELATIVE A L'EXPLOITATION ET A LA GESTION DU MARCHÉ FORAIN

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 1^{er} juillet 2026, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Jennifer BOUAZIZ, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, Sophie RECHSTEINER, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Côme MAURY-CASTAGNÉ, Sylvie THOMAS-DURIER, Emmanuelle FERLA, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Térence PERROD a donné pouvoir à Béatrice BODIN
Bruno BAUVIN a donné pouvoir à Grégoire VERSPIEREN
Philippe MONNERET a donné pouvoir à Julien GROSSIORD
Yves MENEL a donné pouvoir à Yann BURSTEIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	29
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurent BEAUVAIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Accusé de réception en préfecture
092-219200334-20260702-2026070111-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Vu la délibération n°2023.06.09.016 du 09 juin 2023 désignant la société **SOMAREP** comme déléataire ;

Vu le rapport annuel 2025 relatif à l'exploitation et à la gestion du marché forain établi par la société **SOMAREP** ;

Vu l'avis de la commission Marché forains du 03 juin 2026 ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 03 juin 2026 ;

Vu l'avis de la commission de l'équipement, de l'urbanisme, développement économique et emploi, développement durable, environnement et sécurité du 23 juin 2026 ;

Vu l'avis de la commission de l'administration générale et des finances réunie le 24 juin 2026 ;

Considérant le rapport annuel relatif à l'exploitation et à la gestion du marché forain de la ville produit par le concessionnaire **SOMAREP** est donc présenté au Conseil municipal et annexé à la présente délibération ;

Considérant les éléments susvisés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel relatif à l'exploitation et à la gestion du marché forain établi par la société **SOMAREP** pour l'année 2025 ;

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Signé électroniquement par
Jeanne BECART

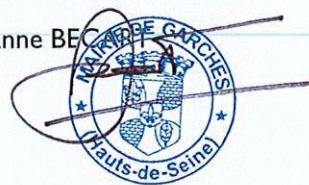
Le Secrétaire de Séance

Laurent BEAUVAIS



Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 02/07/2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 02/07/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2026

2026.07.01.11

**DELIBERATION PORTANT PRISE D'ACTE DU RAPPORT ANNUEL 2025 DE
LA CONCESSION DE SERVICE RELATIVE A L'EXPLOITATION ET A LA
GESTION DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 1^{er} juillet 2026, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Jennifer BOUAZIZ, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, Sophie RECHSTEINER, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Côme MAURY-CASTAGNÉ, Sylvie THOMAS-DURIER, Emmanuelle FERLA, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Térence PERROD a donné pouvoir à Béatrice BODIN
Bruno BAUVIN a donné pouvoir à Grégoire VERSPIEREN
Philippe MONNERET a donné pouvoir à Julien GROSSIORD
Yves MENEL a donné pouvoir à Yann BURSTEIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	29
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurent BEAUVAIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2024.09.25.006 du 25 septembre 2024 portant approbation de la concession de service sous forme de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la fourrière automobile de la Ville de Garches ;

Vu le contrat de concession de service public relatif à la gestion et à l'exploitation de la fourrière automobile de la Ville de Garches conclu avec la société SAS Parc Auto-Dépannage,

Vu le rapport annuel 2025 relatif à l'exploitation et à la gestion de la fourrière automobile établi par la société SAS Parc Auto-Dépannage ;

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 03 juin 2026 ;

Vu l'avis de la commission de l'équipement, de l'urbanisme, développement économique et emploi, développement durable, environnement et sécurité du 23 juin 2026 ;

Vu l'avis de la Commission de l'administration générale et des finances réunie le 24 juin 2026,

Considérant que la société SAS Parc Auto-Dépannage est délégataire de la Ville de Garches pour l'exploitation et la gestion du service public de la fourrière automobile ;

Considérant qu'à ce titre, la société délégataire doit remettre annuellement un rapport retraçant les opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession ainsi qu'une analyse de la qualité et des conditions d'exécution du service public ;

Considérant les éléments susvisés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel relatif à l'exploitation et à la gestion de la fourrière automobile par la société SAS Parc Auto-Dépannage pour l'année 2025.

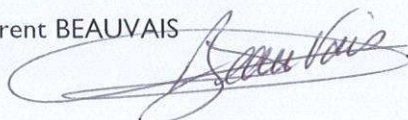
DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Signé électroniquement par
Jeanne BECART

Le Secrétaire de Séance

Laurent BEAUVAIS



Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 02/07/2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 02/07/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2026

2026.07.01.12

**DELIBERATION PORTANT AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR
L'AUGMENTATION DE L'AGREMENT DE LA CRECHE PRIVEE « MUSCADE »
SOCIETE LA MAISON BLEUE**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 1^{er} juillet 2026, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Jennifer BOUAZIZ, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, Sophie RECHSTEINER, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Côme MAURY-CASTAGNÉ, Sylvie THOMAS-DURIER, Emmanuelle FERLA, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Emilie BRIAND, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Térence PERROD a donné pouvoir à Béatrice BODIN
Bruno BAUVIN a donné pouvoir à Grégoire VERSPIEREN
Philippe MONNERET a donné pouvoir à Julien GROSSIORD
Yves MENEL a donné pouvoir à Yann BURSTEIN

NE PRENANT PAS PART AU VOTE :

Géraud MANHES

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	29
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants pouvoirs compris	32

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurent BEAUVAIS

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L. 214-1-3 ;

Vu le code de la santé publique et notamment l'article L. 2324-1 ;

Vu la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi et notamment ses articles 17 et 18 ;

Vu la délibération n° 2025.11.26.15 du 26 novembre 2025 portant augmentation de l'agrément de la crèche privée « Muscade » ;

Vu la demande présentée le 27 mars 2026 par la société « LA MAISON BLEUE » pour augmenter la capacité d'accueil de l'établissement de 24 à 36 places, soit 12 places supplémentaires ;

Vu l'avis de la commission de l'éducation, sports, jeunesse, culture, loisirs, monde associatif réunie le 22 juin 2026 ;

Vu l'avis de la commission d'administration générale et des finances réunie le 24 juin 2026 ;

Considérant la demande de la société La Maison Bleue, pour son établissement « crèche Muscade » situé 30, rue du 19 janvier à Garches, concernant l'augmentation de l'agrément ;

Considérant qu'il est opportun de permettre aux garchois de bénéficier de places de crèche supplémentaires ;

Considérant les éléments susvisés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

DONNE un avis favorable à l'augmentation de l'agrément de la crèche « Muscade », lui permettant de le porter de 24 à 36 places, soit 12 places supplémentaires.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Signé électroniquement par
Jeanne BECART

Le Secrétaire de Séance

Laurent BEAUVAIS



Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 02/07/2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 02/07/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2026

2026.07.01.13

**DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION-CADRE
2026-2029 ENTRE LA VILLE DE GARCHES ET L'EDUCATION NATIONALE
RELATIVE AUX INTERVENTIONS D'EDUCATION MUSICALE EN MILIEU
SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 1^{er} juillet 2026, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Jennifer BOUAZIZ, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, Sophie RECHSTEINER, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Côme MAURY-CASTAGNÉ, Sylvie THOMAS-DURIER, Emmanuelle FERLA, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Térence PERROD a donné pouvoir à Béatrice BODIN
Bruno BAUVIN a donné pouvoir à Grégoire VERSPIEREN
Philippe MONNERET a donné pouvoir à Julien GROSSIORD
Yves MENEL a donné pouvoir à Yann BURSTEIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	29
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurent BEAUVAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-25

Accusé de réception en préfecture
09214270334-20260702-2026070113-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Vu le Code de l'éducation ;

Vu la circulaire n°92-196 du 3 juillet 1992 relative à la participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Vu la circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999 modifiée relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu les programmes d'enseignement de l'école primaire en vigueur ;

Vu la convention-cadre 2026-2029 entre la Ville de Garches et l'Éducation nationale relative aux interventions d'éducation musicale en milieu scolaire ;

Vu l'avis de la commission de l'éducation, sports, jeunesse, culture, loisirs, monde associatif réunie le 22 juin 2026 ;

Vu l'avis de la commission de l'administration générale et des finances réunie le 24 juin 2026 ;

Considérant que le Conservatoire à rayonnement communal de Garches participe à la mise en œuvre de la politique d'éducation artistique et culturelle sur le territoire communal ;

Considérant que ces interventions contribuent au parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves, fondé sur la connaissance, la pratique artistique et la rencontre avec les œuvres et les artistes ;

Considérant l'intérêt de formaliser les modalités d'intervention des enseignants du Conservatoire au sein des écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune ;

Considérant la nécessité de sécuriser juridiquement et d'organiser les conditions de mise en œuvre de ces interventions dans un cadre partenarial avec l'Éducation nationale ;

Considérant les éléments susvisés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

APPROUVE la convention-cadre 2026-2029 entre la Ville de Garches et l'Éducation nationale relative aux interventions d'éducation musicale en milieu scolaire, annexée à la présente délibération

APPROUVE le modèle de convention d'application annuelle, destiné à être décliné pour chaque école ou dispositif

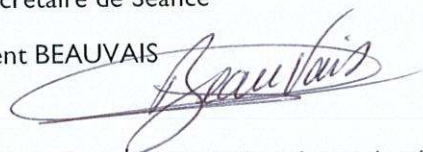
AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention-cadre, à signer les conventions d'application ainsi que tout document afférent à leur mise en œuvre

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Laurent BEAUVAIS



Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 02/07/2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 02/07/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2026

2026.07.01.14

**DELIBERATION PORTANT ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL DE LA VILLE DE
GARCHES**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 1^{er} juillet 2026, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Jennifer BOUAZIZ, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, Sophie RECHSTEINER, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Côme MAURY-CASTAGNÉ, Sylvie THOMAS-DURIER, Emmanuelle FERLA, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Térence PERROD a donné pouvoir à Béatrice BODIN
Bruno BAUVIN a donné pouvoir à Grégoire VERSPIEREN
Philippe MONNERET a donné pouvoir à Julien GROSSIORD
Yves MENEL a donné pouvoir à Yann BURSTEIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	29
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurent BEAUVAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement artistique du ministère de la Culture ;

Vu la délibération n°2025.04.09.018 du Conseil municipal du 9 avril 2025 portant adoption de l'actualisation du règlement intérieur des installations culturelles de la Ville de Garches ;

Vu le projet de règlement intérieur du Conservatoire à rayonnement communal ci-annexé ;

Vu l'avis du Conseil pédagogique du Conservatoire à rayonnement communal de Garches en date du 20 mars 2026 ;

Vu l'avis de la commission de l'éducation, sports, jeunesse, culture, loisirs, monde associatif réunie le 22 juin 2026 ;

Vu l'avis de la commission de l'administration générale et des finances réunie le 24 juin 2026 ;

Considérant que le Conservatoire à rayonnement communal relève du service public de l'enseignement artistique et nécessite un cadre réglementaire adapté à ses spécificités ;

Considérant que le règlement intérieur des installations culturelles, bien que pertinent pour les règles générales d'utilisation des équipements, ne permet pas de couvrir l'ensemble des enjeux pédagogiques, administratifs et disciplinaires propres au Conservatoire ;

Considérant qu'il convient de doter le Conservatoire d'un règlement intérieur autonome, structurant et juridiquement opposable ;

Considérant que ce règlement vise à formaliser et sécuriser les pratiques existantes, tout en clarifiant les droits et obligations des usagers et des équipes ;

Considérant qu'il s'inscrit dans un ensemble cohérent de textes cadres (règlement des études, projet d'établissement, charte éthique, Schéma national d'orientation pédagogique) ;

Considérant les éléments susvisés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

ADOpte le règlement intérieur du Conservatoire à rayonnement communal de la Ville de Garches, annexé à la présente délibération ;

Autorise sa mise en œuvre au sein du Conservatoire ;

PRÉCISE que le règlement intérieur des installations culturelles demeure applicable pour les dispositions générales relatives à l'accès, à l'utilisation des locaux et à la sécurité ;

ABROGE les dispositions antérieures relatives au Conservatoire ~~devenues incompatibles~~
avec le présent règlement ;

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à
l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont ~~signé au registre~~ des membres
présents.
Jeanne BECART

Le Secrétaire de Séance

Laurent BEAUVAIS



Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 02/07/2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 02/07/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2026

2026.07.01.15

**DELIBERATION PORTANT PRISE ACTE DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 1^{er} juillet 2026, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Jennifer BOUAZIZ, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, Sophie RECHSTEINER, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Côme MAURY-CASTAGNÉ, Sylvie THOMAS-DURIER, Emmanuelle FERLA, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Térence PERROD a donné pouvoir à Béatrice BODIN
Bruno BAUVIN a donné pouvoir à Grégoire VERSPIEREN
Philippe MONNERET a donné pouvoir à Julien GROSSIORD
Yves MENEL a donné pouvoir à Yann BURSTEIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	29
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurent BEAUVAIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Accusé de réception en préfecture
092-219200334-20260702-2026070115-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Vu le rapport d'activité annuel du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Garches
présenté en Conseil d'Administration du CCAS en date du 15 avril 2026 ;

Vu l'avis de la commission des affaires sociales, de la santé, de la solidarité et du handicap du
22 juin 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu d'informer le Conseil Municipal du rapport d'activité 2025 du Centre
Communal d'Action Sociale ;

Considérant les éléments susvisés :

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

PREND ACTE du rapport d'activité annuel 2025 du CCAS

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à
l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres
présents.

Le Secrétaire de Séance

Laurent BEAUVAIS



Signé électroniquement par
Jeanne BECART

Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 02/07/2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 02/07/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2026

2026.07.01.16

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION DE LA VILLE DE GARCHES AU FINANCEMENT DU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) DEPARTEMENTAL POUR L'ANNEE 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 1^{er} juillet 2026, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Jennifer BOUAZIZ, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, Sophie RECHSTEINER, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Côme MAURY-CASTAGNÉ, Sylvie THOMAS-DURIER, Emmanuelle FERLA, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Térence PERROD a donné pouvoir à Béatrice BODIN
Bruno BAUVIN a donné pouvoir à Grégoire VERSPIEREN
Philippe MONNERET a donné pouvoir à Julien GROSSIORD
Yves MENEL a donné pouvoir à Yann BURSTEIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	29
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurent BEAUVAIS

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 90-449 du 31 mai 1990, actualisée par la Loi d'Orientation contre les Exclusions du 29 juillet 1998 ;

Vu le décret n° 99-897 du 22 octobre 1999 relatif aux plans départementaux pour le logement des personnes défavorisées et au Fonds de Solidarité pour le Logement ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 octobre 1992, par laquelle la ville a décidé d'adhérer au Fonds Départemental de Solidarité pour le Logement ;

Vu le comité de pilotage du Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) en date du 23 juin 2003, établissant un FSL départemental unique au 1er juillet 2003 ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales déléguant, à partir du 1er janvier 2005, la responsabilité du Fonds de Solidarité Logement au Département,

Vu les termes de la convention fixant la participation de la ville de Garches au financement du FSL départemental ;

Vu l'avis de la commission des affaires sociales du 22 juin 2026 ;

Vu l'avis de la commission de l'administration générale et des finances du 24 juin 2026 ;

Considérant que ce financement aidera à poursuivre le dispositif des aides engagées en faveur de l'accès ou du maintien dans le domicile de personnes ou familles de la ville en difficulté ;

Considérant les éléments susvisés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

APPROUVE le principe de la participation financière de la ville de Garches au Fonds de Solidarité Logement (FSL) à hauteur de 0,15 € par habitant, soit, compte tenu de l'indexation sur la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation, une participation d'un montant total de 2 735.95 € pour l'année 2026.

AUTORISE Mme le Maire à signer, avec le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, la convention d'objectifs et de moyens correspondante fixant la participation de la ville de Garches au financement du Fonds de Solidarité Logement (FSL).

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Signé électroniquement par
Jeanne BECART

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Laurent BEAUVAIS



Le Maire

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 02/07/2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 02/07/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2026

2026.07.01.17

DELIBERATION PORTANT ACCORD D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT A IMMOBILIERE 3F POUR L'ACQUISITION-AMELIORATION D'UN LOCAL QUI SERA TRANSFORME EN 3 LOGEMENTS (PLS) SITUES AU 27 RUE DU 19 JANVIER A GARCHES.

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 1^{er} juillet 2026, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Jennifer BOUAZIZ, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, Sophie RECHSTEINER, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Côme MAURY-CASTAGNÉ, Sylvie THOMAS-DURIER, Emmanuelle FERLA, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Térence PERROD a donné pouvoir à Béatrice BODIN
Bruno BAUVIN a donné pouvoir à Grégoire VERSPIEREN
Philippe MONNERET a donné pouvoir à Julien GROSSIORD
Yves MENEL a donné pouvoir à Yann BURSTEIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	29
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurent BEAUVAIS

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du code civil ;

Vu le contrat de prêt N° 184311 en annexe signé entre : Immobilière 3F ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'avis de la Commission des affaires sociales, solidarité, santé et handicap du 22 juin 2026 ;

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et des Finances du 24 juin 2026 ;

Considérant les éléments susvisés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la COMMUNE DE GARCHES accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 782 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 184311 constitué de 3 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 782 000 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

En contrepartie de cette garantie, la Ville bénéficiera de droits de réservation, soit 2 logements pour toute la durée d'amortissement des prêts afférents au programme, au plus tôt jusqu'en 2081.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Laurent BEAUVAIS



Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 02/07/2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 02/07/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2026

2026.07.01.18

DELIBERATION PORTANT ACCORD D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT A LA VILLE DE GARCHES POUR L'ACQUISITION SANS TRAVAUX DE 19 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX ET 9 PLACES DE STATIONNEMENT (6 PLAI / 7 PLUS / 6 PLS) SITUES AU 26 RUE DE SURESNES A GARCHES.

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 1^{er} juillet 2026, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Jennifer BOUAZIZ, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, Sophie RECHSTEINER, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Côme MAURY-CASTAGNÉ, Sylvie THOMAS-DURIER, Emmanuelle FERLA, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Térence PERROD a donné pouvoir à Béatrice BODIN
Bruno BAUVIN a donné pouvoir à Grégoire VERSPIEREN
Philippe MONNERET a donné pouvoir à Julien GROSSIORD
Yves MENEL a donné pouvoir à Yann BURSTEIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	29
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurent BEAUVAIS

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du code civil ;

Vu le contrat de prêt n° 187873 en annexe signé entre : Hauts de Seine Habitat ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'avis de la Commission des affaires sociales, solidarité, santé et handicap du 22 juin 2026 ;

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et des Finances du 24 juin 2026 ;

Considérant les éléments susvisés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Article 1 : L'assemblée délibérante de la COMMUNE DE GARCHES accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 585 200 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 187873 constitué de 9 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 585 200 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

En contrepartie de cette garantie, la Ville bénéficiera de droits de réservation, soit 4 logements pour toute la durée d'amortissement des prêts afférents au programme, au plus tôt jusqu'en 2081.

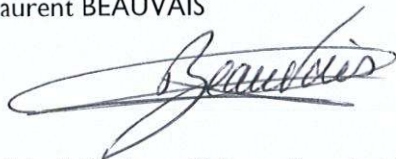
Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Signé électroniquement par
Jeanne BECART

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Laurent BEAUVAIS



Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 06/07/2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 06/07/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2026

2026.07.01.19

**DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES PROPOSITIONS DE
DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNEE 2027**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 1^{er} juillet 2026, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Jennifer BOUAZIZ, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, Sophie RECHSTEINER, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Côme MAURY-CASTAGNÉ, Sylvie THOMAS-DURIER, Emmanuelle FERLA, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Térence PERROD a donné pouvoir à Béatrice BODIN
Bruno BAUVIN a donné pouvoir à Grégoire VERSPIEREN
Philippe MONNERET a donné pouvoir à Julien GROSSIORD
Yves MENEL a donné pouvoir à Yann BURSTEIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	29
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurent BEAUVAIS

Vu la loi n° 2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des territoires économiques ;

Vu le code du travail et notamment les articles L. 3132-26 et R. 3132-21 ;

Vu le courrier du Maire en date du 04 mai 2026 adressé à la Métropole du Grand Paris sollicitant l'avis de son organe délibérant sur les propositions aux dérogations au repos dominical pour l'année 2027 ;

Vu l'avis de la Commission de l'équipement, de l'urbanisme, du développement économique et de l'emploi, du développement durable, de l'environnement et de la sécurité réunie le 23 juin 2026 ;

Vu l'avis de la Commission de l'Administration Générale et des Finances réunie le 24 juin 2026 ;

Considérant qu'il appartient au Maire, par arrêté pris avant le 31 décembre de chaque année, de fixer, pour l'année suivante, la liste des jours où le repos hebdomadaire est supprimé dans les établissements de commerce de détail où ce repos a normalement lieu le dimanche ;

Considérant que cette décision doit être prise après avis simple du conseil municipal ;

Considérant que, lorsque le nombre des dimanches pour lesquels il est proposé une ouverture dérogatoire excède cinq, la décision du Maire est prise après avis conforme du conseil métropolitain ;

Considérant que pour l'ensemble des commerces de détail autres que l'automobile, le calendrier de l'année 2027 relatif aux ouvertures dominicales dérogatoires proposé par le Maire après consultation des commerçants concernés s'articule comme suit :

- Dimanche 3 janvier 2027 : Épiphanie,
- Dimanche 10 janvier 2027 : Premier dimanche des Soldes d'hiver (du mercredi 6 janvier au mardi 2 février 2027),
- Dimanche 30 mai 2027 : Fête des Mères,
- Dimanche 20 juin 2027 : Fête des Pères,
- Dimanche 13 juin 2027 : Fête du Commerce,
- Dimanche 4 juillet 2027 : Premier dimanche des Soldes d'été (du mercredi 30 juin au mardi 27 juillet),
- Dimanche 28 novembre 2027 : Black Friday (vendredi 26 novembre) remplaçant le 26 décembre après Noël non utilisé par les commerçants,
- Dimanches 5, 12, 19 décembre 2027 : pour les Fêtes de fin d'année.

Considérant que pour l'ensemble des commerces automobiles, le calendrier de l'année 2027 relatif aux ouvertures dominicales dérogatoires proposé par le Maire après consultation des commerçants concernés s'articule comme suit :

- Dimanche 10 janvier 2027,
- Dimanche 6 juin 2027,
- Dimanche 12 septembre 2027,
- Dimanche 17 octobre (salon Equip Auto à Paris Expo Porte de Versailles du 12 au 16 octobre 2027)

Considérant les éléments susvisés ;

Accusé de réception en préfecture
092-219200334-20260702-2026070119-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

À la majorité des voix, avec 2 abstentions,

DONNER un avis favorable pour qu'il soit dérogé au repos dominical pour l'année 2027 pour les dates et les secteurs proposés par le Maire.

PREND ACTE de la fixation, conformément aux dispositions de l'article L. 3132-26 du code du travail, des dates d'ouvertures dominicales par arrêté du Maire, sous réserve de l'avis favorable du conseil métropolitain.

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Laurent BEAUVAIS



Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 02/07/2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 02/07/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2026

2026.07.01.20

**DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION GARCHES COTE VITRINES**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 1^{er} juillet 2026, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Jennifer BOUAZIZ, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, Sophie RECHSTEINER, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Côme MAURY-CASTAGNÉ, Sylvie THOMAS-DURIER, Emmanuelle FERLA, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Térence PERROD a donné pouvoir à Béatrice BODIN
Bruno BAUVIN a donné pouvoir à Grégoire VERSPIEREN
Philippe MONNERET a donné pouvoir à Julien GROSSIORD
Yves MENEL a donné pouvoir à Yann BURSTEIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	29
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurent BEAUVAIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération 2025.II.26.004 du 26 novembre 2025 portant attribution des subventions allouées pour l'année 2026 ;

Vu l'assemblée générale de constitution de l'association « Garches coté vitrines » en date du 20 avril 2026 ;

Vu la demande de subvention présentée par ladite association pour l'organisation des animations de fin d'année ;

Vu l'avis de la commission de l'équipement, de l'urbanisme, développement économique et emploi, développement durable, environnement et sécurité du 23 juin 2026 ;

Vu l'avis de la Commission Administration générale et Finances du 24 juin 2026 ;

Considérant que la subvention annuelle de 2 000 €, habituellement versée à la CCI pour les animations de fin d'année, est maintenue à l'identique, seul le bénéficiaire étant modifié au profit de l'association « Garches Côté Vitrines » ;

Considérant que l'organisation de ces animations nécessite la prise en charge de dépenses spécifiques ;

Considérant l'intérêt local que représentent ces actions pour l'animation du centre-ville et le soutien au commerce de proximité ;

Considérant les éléments susvisés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

ACCORDER une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € à l'association « Garches Côté Vitrines » pour l'organisation des animations de fin d'année ;

PRÉCISER que cette subvention s'inscrit dans la politique de soutien au commerce local et d'animation du centre-ville ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget ;

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Laurent BEAUVAIS



Le Maire,

Jeanne BECAR



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 02/07/2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 02/07/2026